



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatorzième session**  
Points 32, 37 et 39 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatorzième année**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan**

**Nécessité de lever le blocus économique, commercial  
et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

## **Lettre datée du 15 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Dans la communication écrite qu'elle a adressée au Secrétaire général aux fins de l'établissement du rapport intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » ([A/74/91/Rev.1](#)), la République d'Arménie a de nouveau fait une déclaration mensongère, dans l'unique objectif de tromper la communauté internationale et de nier le fait qu'elle contreviendrait à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Les relations économiques internationales sont régies par les principes fondamentaux de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-agression et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. La rupture totale des relations, que ce soit sur le plan économique ou dans les secteurs des transports et de l'énergie, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, est une conséquence directe de l'agression persistante de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et de l'occupation militaire continue par l'Arménie des territoires de mon pays. En conséquence, l'Arménie est seule responsable de son absence de participation à une coopération régionale effective et de la situation économique désastreuse dans laquelle elle se trouve aujourd'hui.

À ce propos, je me réfère aux documents [A/71/627-S/2016/986](#) et [A/71/831-S/2017/199](#), dans lesquels est formulée l'intégralité de notre réponse aux propos mensongers de l'Arménie, et vous serais reconnaissant de bien vouloir faire



distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32, 37 et 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Yashar Aliyev

---